



CAPD 19 Décembre 2019

Déclaration liminaire du SNUipp-FSU

Cette dernière CAPD de l'année se tient dans un contexte très particulier et ce au moins à deux titres.

Elle intervient tout d'abord dans un climat social actuel très difficile.

La situation sociale est en effet marquée par un puissant mouvement social face aux choix politiques du gouvernement et à son projet de réforme des retraites qui cristallise aujourd'hui beaucoup de mécontentements . Le gouvernement choisit de ne pas répondre aux légitimes revendications d'amélioration de notre système de retraites. Il s'entête à vouloir à tout prix maintenir en ce moment la tenue d'instances de dialogue social dans lesquelles il entend passer en force sa politique en refusant de prendre en compte la parole des organisations syndicales représentant les personnels.

C'est d'ailleurs, dans ces conditions, soulignant à nouveau l'insuffisance des moyens, que la FSU a décidé d'exprimer la colère et l'inquiétude des personnels en quittant hier la séance du CTMEN où étaient présentées les dotations de rentrée qui vont continuer de dégrader les conditions d'études des élèves et de travail des personnels. La FSU attend maintenant du gouvernement qu'il change de méthode.

Dans notre département comme partout en France, nos collègues se sont massivement mis en grève et les luttes se poursuivront pendant les vacances et dès Janvier.

Le SNUipp-FSU vous demande à ce titre de ne prendre en compte que les jours de grève effectivement suivis sans englober les Mercredi ou les jours de week end.

Nous vous demandons également de mettre en place un étalement des retraits des journées de grève sur plusieurs mois.

Cette CAPD se déroule également à la veille de la suppression de nombreuses compétences qui relevaient de son domaine puisqu'à compter du 1er Janvier 2020, elles ne seront plus consultées sur les questions de mobilité. Et dès 2021, sur les questions de promotions.

Le gouvernement dynamite ainsi le paritarisme institué en 1945.

Refusées pourtant à l'unanimité en CTM, les nouvelles Lignes Directrices de Gestion, premières applications de la Loi Fonction Publique, ont été pourtant adoptées. Comme à son habitude, le Ministère choisit d'imposer et de passer en force.

Ces LDG relatives à la mobilité des personnels restent axées sur le même esprit de destruction systématique des garanties statutaires et constituent une remise en cause grave et sans précédent des droits des personnels.

La réunion du 13 décembre dernier au rectorat ne nous a pas rassurés, loin de là. La continuité des opérations qui a été mise en avant ne le sera pas de fait... sauf à méconnaître fortement le rôle des élu-es du personnel. Les circulaires départementales du Mouvement seront rédigées en interne, sans les délégué.es du personnel ! Seules les lignes de gestion, c'est-à-dire, les priorités pour organiser le mouvement (handicap, rapprochement de conjoint ...), seront discutées en instance académique, en CTA. Mais nous ne serons plus consulté.es sur les questions essentielles, comme les points comptabilisés pour le barème ou les particularités départementales... Pour le SNUipp-FSU, cela n'est pas tolérable !

En ce qui concerne le SNUipp-FSU, fort de son expertise et connaissance du terrain, c'est en effet un travail conséquent et exhaustif qui est mené tout au long des opérations du mouvement inter et intra départemental: travail rigoureux de vérification des barèmes, des situations, nombre de corrections et d'apports légitimes dans ce cadre dans un souci d'équité entre tous les collègues. Désormais aucun travail de vérification global ne pourra être mené en amont ni en aval, aucun groupe de travail ou Capd organisés, aucun document de travail ni de document finalisé ne sera produit ni diffusé, aucun échange constructif possible avec les services (échanges qui permettraient en amont des résultats de régler bon nombre de situations...).

Le manque de transparence est absolu : sans document fourni, aucun élément de comparaison possible, aucun échange contradictoire possible et un risque d'erreurs, voire de passe-droit ou d'arbitraire manifestes. En d'autres termes, il n'y aura plus d'examen individuel ou collectif préalable mais seulement des recours individuels en cas de contestation. Avec pour seules données, les seules informations individuelles du collègue. Aucun élément de comparaison possible.

Le Ministère s'attaque au droit de chacun-e d'être informé-e et défendu-e dans des actes de gestion qui nous concerne pourtant premier chef. L'opacité est jetée sur les opérations de mobilité des enseignants reniant par là même la représentativité des élu-es du personnel, pourtant élu-es en décembre 2018.

Est cela que l'on nomme - je cite des « *procédures de mobilité (...qui) visent à garantir un traitement équitable des candidatures et l'accompagnement qualitatif des agents* »...

Est ce mettre en place le règne de l'individualisation des carrières et tourner le dos aux règles collectives ? Est-ce mettre en place une mobilité qui se verra gérée sous la houlette exclusive de l'administration ? Est-ce placer les personnels seuls face à un mouvement dont la transparence et l'équité des opérations ne seront plus garanties ?

L'inquiétude et la colère sont grandes chez nos collègues.

En bref, plus de CAPD « Mouvement » ?

C'est un retour possible en 1945, au temps où les IEN décidaient seuls des affectations ... Un risque aussi d'arbitraire et de choix imposés où c'est la soumission à celui qui décide qui sera déterminante, pas l'intérêt général !

Plus de CAPD promotions ? C'est la possibilité de voir publier des décisions de promotions contenant des erreurs ou « des injustices » sans que cela puisse être dénoncé lors d'une instance par des organisations syndicales.

Le SNUipp-FSU ne se résigne pas pour autant et reste déterminé à accompagner au mieux chacun-e en continuant à renseigner au plus juste chacun-e dans sa stratégie, en vérifiant chaque dossier qui lui sera confié, à aiguiller chacun-e dans les méandres administratifs pour faire respecter ses droits et l'équité de traitement.

Il n'hésitera pas non plus à dénoncer publiquement toute dérive ou manque de transparence si cela était nécessaire.

Il accompagnera tous les collègues qui formuleront des recours.

Le SNUipp et la FSU restent mobilisés et déterminés pour rétablir un rapport de force qui garantisse équité et transparence pour l'emporter sur l'isolement des collègues et l'individualisation des carrières.

